

**PROCES VERBAL**

**MAIRIE DE BREUIL SUR VESLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 Octobre 2025

Le jeudi trente octobre deux mille vingt-cinq à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de : Mr BOILLY Bertrand, le Maire.

PRESENTS : Tous sauf absents excusés

Absents excusés : M. Emeric Fernandez

Pouvoir : Mme Emilie Kociolek donne pouvoir à M. Bertrand Boilly

**Élection du secrétaire de séance**

Secrétaire de séance : M. Decarpenterie Hervé

Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu de la séance du 28 Août 2025 ;

**1. Avenant à la convention de groupement - Plan de lutte déchets abandonnés N°2025 :**

Considérant que l'éco-organisme Adelphe, en charge de la responsabilité élargie des producteurs sur les emballages, a signé, après entente avec l'éco-organisme Citeo, le 8 février 2024 une convention de soutien avec le Grand Reims, désigné responsable d'un groupement composé de la communauté urbaine du Grand Reims et des communes volontaires, permettant une prise en charge des coûts liés au nettoyement et à la réduction de ces déchets abandonnés sur l'espace public, sous la forme de soutiens financiers, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, reconductible pour une durée de trois ans,

Vu la convention de groupement, pour la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'éco-organisme en matière de lutte contre les déchets abandonnés, signé par la commune de Breuil Sur Vesle avec le Grand Reims le associée à la convention de soutien avec l'éco-organisme,

Considérant que l'éco-organisme Adelphe a proposé au Grand Reims un avenant valant substitution de la convention de soutien signée le 8 février 2024, modifiant la durée de la convention en décalant le terme de la période ferme au 31 décembre 2027, et en permettant sa reconduction pour une nouvelle période allant jusqu'au 31 décembre 2029 maximum,

Considérant que l'évolution du terme maximum de cette convention de soutien (31 décembre 2028 à 31 décembre 2029) permet au groupement de pouvoir bénéficier d'une année supplémentaire de soutiens financiers de l'éco-organisme,

Considérant que cette nouvelle durée de convention de soutien impacte la durée mentionnée à l'article 7 de la convention de groupement signée entre la commune et le Grand Reims,

Vu le projet d'avenant à la convention de groupement, relatif au soutien pour la « Lutte contre les déchets abandonnés diffus »

Vu l'exposé de Monsieur le Maire (ou la note de synthèse valant exposé des motifs)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'approver l'avenant à la convention type de groupement associé à la convention de soutien.

## **2. Réfection du mur du monument aux morts - Choix de l'entreprise N°2025 :**

Suite au dernier conseil, les entreprises Quatre et RCM ont été recontactées afin de faire converger les prestations proposées dans leur devis.

M.Cueille expose au conseil les 2 devis.

Le conseil, après en avoir délibéré à 7 voix pour et 2 abstentions,

- Décide de retenir l'entreprise RCM pour un montant de 3800€ HT soit 4180€ TTC

## **3. Réfection des trottoirs RD230 et Aménagement de l'entrée d'agglomération - Avant Projet Définitif (APD)**

Le Mairie expose à l'assemblée la poursuite de l'aménagement et la végétalisation de la traverse principale RD230 de la commune. Le projet commence depuis l'entrée de la commune côté RN31 rue de Wassieux et se poursuit rue du Comte de Sachs.

Description des travaux :

- En entrée de commune, côté RN31, l'ilot sera partiellement réaménagé. En effet, les bords de chaussée sont fortement dégradés et parfois affaissés. Pour se faire, la structure complète des bords de la voirie sera intégralement reprise et des bordures et caniveaux seront mis en place le long afin d'obtenir un gabarit délimité de voie de 3.50m. Cela permettra également à ce que les eaux pluviales soient toujours guidées soit vers le réseau existant ou soit vers les bas-côtés enherbés, comme cela se fait actuellement mais sans miner la chaussée (flashes et infiltrations dus et accentuant le mauvais état de la chaussée).
- Cette zone sera mise en valeur par l'ajout de plantations inférieures à 1m sur les bas-côtés, ce qui de plus, produira un effet de paroi et incitera les automobilistes à ralentir avant d'entrer dans la zone urbanisée du village.
- En continuité, la réfection complète de certains trottoirs et d'un accotement de la rue de Wassieux et rue Comte de Sachs (RD230) sera réalisée. En effet la surface et la structure de ces éléments sont fortement dégradées (jamais refaits depuis leur première réalisation).
- Afin de poursuivre l'embellissement et la végétalisation du village, sur les zones larges de trottoir (supérieures à 2m), des bandes de plantation de 50cm de large seront réalisées entre le côté chaussée et la partie piétonne. Cela permettra également de sécuriser les cheminements piétons et d'infilttrer les eaux pluviales de ruissellement provenant de ces trottoirs
- Afin de réduire les nuisances sonores dénoncées par les riverains des coussins berlinois situés devant l'église en ré-axant la circulation des véhicules, les bordures désaxant la circulation seront déposées et la circulation dans rue de l'église sera réglementé et seulement autorisée dans le sens rue Comte de Sachs vers la rue de la Ferme.

Le montant des travaux est estimé au stade de l'étude APD à 112 180.40 € HT soit 134 616.48 € TTC, y compris les études de Maîtrise d'Œuvre de la phase Opérationnelle

## **4. Refection des trottoirs RD230 et Aménagement de l'entrée d'agglomération - Demandes de subventions**

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter dans un premier temps la communauté Urbaine du Grand Reims au titre du Fond d'investissement intercommunal et l'Etat au titre de la DETR 2026 pour financer ce projet.

## 5. Refuge de Reims - Adhésion N°2025 :

Le Maire rappelle au conseil qu'il est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient, en particulier, «de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats» (art. L. 211-22 du CPRM (Code rural et de la pêche maritime)). Pour ces animaux, chaque commune doit disposer « soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...) soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune » (art. L. 211-24 du CRPM).

Le Maire présente au conseil le refuge et la fourrière tenu par l'association rémoise des amies des bêtes. Il précise que la brigade environnementale est désormais équipée pour la capture et le transport des animaux errants.

Le Maire propose au conseil d'adhérer à cette structure pour un montant de 0.70€ par habitant soit environ 225€ par an.

Le conseil décide d'adhérer et autorise le Maire à signer la convention et l'ensemble des pièces nécessaires à cette adhésion.

## 6. Délégation du conseil Municipal au Maire - Compte rendu N°2025 :

Le Maire rend compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de conseil qui lui ont été accordées :

- Décision Modificative budgétaire
- Demande de subventions

## QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux église et cimetière :
  - Travaux sur l'Eglise
    - Une Subvention du conseil départemental de la Marne de 16.609€ a été obtenue
    - L'entreprise Le Bâtiment Associé devrait intervenir courant Novembre
  - Végétalisation du cimetière

Comme indiqué au conseil précédent, l'entreprise Prillieux débutera les travaux la semaine suivant la Toussaint. Les sols seront préparés et les sedums plantés. La pelouse sera semée dans un deuxième temps au printemps selon les recommandations du fournisseur.

▪ Réfection de la tombe de M. Vaillant, Mort pour la France  
L'entreprise Traxler doit intervenir d'ici au 11 Novembre

- Révision Tracteur communal:

Le Maire expose à l'assemblée l'accord à l'amiable qu'il a validé avec la société PM-Pro pour la réfection du joint de culasse du tracteur communal.

- Remise en état grilles de la mairie, ferronnerie et portails du cimetière:

M.Sallaz a fait intervenir l'entreprise Ag-Air. Les peintures utilisées sur les grilles de la mairie et les portails du cimetière présentent des teneurs en plomb qui nécessitent que les travaux de décapage soient entrepris en atelier spécialisé. Il expose à l'assemblée un premier devis estimatif établit pour ces travaux.

Ce projet doit être affiné et sera présenté dans le cadre des travaux à entreprendre pour 2026.

- Problème suite à réfection du mur du cimetière :

Le Maire revient sur la dégradation du mur d'enceinte du cimetière qui a pourtant été refait récemment. La société qui a réalisé les travaux ayant déposé le bilan, la société assurant cette entreprise au titre de la garantie décennale a été

interpelée par le Maire. Celle-ci conteste le fait que la réfection du mur puisse être considérée comme un ouvrage et de ce fait refuse toute prise en charge au titre de la décennale.

- PLUI-H :

Le Maire a accepté la proposition du comité de pilotage du PLUI-H de retenir la commune comme « village pilote » dans le déploiement de la méthodologie du futur PLUI-H du Grand Reims. Pour rappel, l'échéance prévue de mise en place de ce Plan est prévue pour 2027..

- Révision du SCOT:

La séance est levée à 23h45